

2P2L DIFFUSION

SASU au capital de 1 000 euros

Siège Social : 67, Boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris

524 928 645 RCS PARIS

ci-après « la Société »

ACTE SOUS SEEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/11/2025

La SAS POURQUOI PAS LA LUNE

Au capital social de 45 000 €

Inscrite au RCS Paris 410 081 772

Siège social 67 Bld du Gal Martial Valin à 75015 Paris

Représentée par sa Présidente la SAS ARRANGOITZE64

Elle-même représentée par son Président M. Jérôme Cazaumayou

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») et propriétaire de l'intégralité des 100 actions composant le capital social de 1 000 euros de la Société.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- Démission de M. Cazaumayou de son mandat de Président de la Société
- Acceptation de la décision de démission de M. Cazaumayou sans préavis
- Nomination de l'Associé unique (SAS ARRANGOITZE64 - RCS Nanterre 815 345 640) au mandat de Présidence de la Société
- Rémunération du mandat de la SAS ARRANGOITZE64
- Pouvoir et formalité

PREMIERE DECISION

L'Associé unique,

Constate la décision de démission de M. Cazaumayou de son mandat de Président de la Société avec demande d'acceptation de prise d'effet immédiat au **30/11/2025**.

En conséquence,

Décide d'accepter de libérer M. Cazaumayou de tout préavis de démission, de sorte que sa démission prend effet à compter du **30/11/2025** à 09H00.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

Constate qu'en conséquence de la décision qui précède, M. Cazaumayou n'occupe plus le mandat de Président de la Société depuis **30/11/2025** à 09H00

Décide de nommer à compter du **30/11/2025** à 09H01, en qualité de Présidente de la Société :

La SAS ARRANGOITZE64, société de droit français, inscrite au système SIREN sous le numéro 815 345 640 dont le siège social est 67 BD Martial Valin à 75015 Paris

Laquelle a accepté le mandat qui lui est confié et a déclaré ne faire l'objet d'aucune décision, interdiction, ou incompatibilité de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

La Présidente est nommée pour une durée illimitée et exercera ses fonctions dans les conditions stipulées par les Statuts.

.../...

2P2L DIFFUSION

SASU au capital de 1 000 euros

Siège Social : 67, Boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris

524 928 645 RCS PARIS

ci-après « la Société »

TROISIEME DECISION

L'Associé unique,

Décide que son mandat de Président ne sera pas rémunéré

Néanmoins, ses représentants légaux, pourront prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement du mandat de Président de la Société, sur présentation de justificatifs.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et toutes formalités légales qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé unique de la Société.

2P2L DIFFUSION				
QUALITE	ID SIGNATAIRE	DETENTION TX	DATE	SIGNATURE
Associé	SAS ARRANGOITZE - M. Cazaumayou et/ou M.Lichau	100%		